

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 11 décembre 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa ;

Mandataires : DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut ;

Objet : Contributions 2019

CONTRIBUTIONS 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2019 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 16 octobre 2018, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2019 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées d'après les derniers chiffres INSEE connus ; une hypothèse de 224 186 habitants, identique à la population 2018, est pour l'instant retenue.

1. PARTIE APPELEE PAR HABITANT

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont 0,30 € HT au titre du développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,12 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,55 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 22,51 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".

Il est précisé que le montant des contributions par habitant des activités Prévention, Compostage, Déchetteries et Administration Générale est maintenu à son niveau de 2018.

2. PARTIE APPELEE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION ET L'INCINERATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Les tarifs seront étudiés dans le cadre de chaque Commission thématique.

Au titre de l'activité Incinération, en 2019, il est, d'une part, confirmé la suspension de la constitution de la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70, mais également l'actualisation de son montant cumulé à fin 2018, d'autre part, en raison d'une mobilisation partielle pour couvrir le montant de l'avance forfaitaire du marché global de performance au titre cette opération pour 97 835 €.

Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Puis, la décision votée en décembre 2016 par le Comité syndical pour l'avenir de l'unité de valorisation énergétique a permis d'estimer annuellement la contribution incinération de ces prochaines années.

Il est proposé de confirmer le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risque et charges, actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > déjà appelée
- 2017 : 452 855,72 € HT (2,02 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2018 : 708 427,76 € HT (3,16 € HT par habitant) > appelée fin novembre 2018.

puis sur la base de 228 000 habitants :

- 2019 et 2020 : 0 € HT
- 2021 : 237 120 € HT (1,04 € HT par habitant).

Soit un total de 2 005 479,48 € HT à terme (contre 3 801 726,50 € HT selon délibération de décembre 2017).

Il est proposé de ne pas appeler de contribution, à ce titre, en 2019.

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS (Hors Tri et Incinération)

Contributions (€ HT)	Rappel 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	MODE DE CALCUL
Administration générale	2,74	2,84	2,84	2,84	par habitant
Prévention	1,09	1,12	1,12	1,12	par habitant
Déchetteries	22,51	22,51	22,51	22,51	par habitant
Valorisation matière organique	1,50	1,55	1,55	1,55	par habitant
Provision pour déconstruction	1,65	2,02	3,16	0,00	par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, en début de période. Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement :

- **sur les différentes contributions 2019 proposées ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,**
- **sur la suspension à l'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2019,**
- **confirme le programme de constitution de cette provision, à l'horizon 2021, présenté ci-dessus,**
- **confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2019.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité